

**Présidence : représentant du Ministère du travail**

**Représentants des employeurs**

- UNGE (présent)
- FENIGS (Présent)
- CSNGT (Présent)
- UNTEC (Présent)

**Représentants des salariés**

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU FNCB-CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présent)
- FNSCBA CGT (Absent)
- CFE-CGC (Mandat à la CFTC)

**RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE APPROUVÉ**

**MERCREDI 7 OCTOBRE 2020**

**9h00 / 13h**

***Visio conférence***

## TABLE DES MATIERES

|       |                                                                                      |   |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------|---|
| I.    | APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....                                                  | 3 |
| II.   | VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI FIAC DU 17 JUIN 2020 ET 16 SEPTEMBRE 2020 4 |   |
| III.  | CLOTURE ACTIVITE DE LA COPRESIDENCE .....                                            | 4 |
| IV.   | INFORMATIONS ET ECHANGES PROCEDURES JUDICIAIRES EN COURS.....                        | 5 |
| V.    | REVISION ACCORD DE FUSION (MANDATS ETC ).....                                        | 6 |
| VI.   | ACCORD CONTRAT DE CHANTIER.....                                                      | 7 |
| VII.  | TELETRAVAIL : POSITON DES OS ET OP : PREVISIONNEL DE NEGOCIATION.....                | 7 |
| VIII. | CALENDRIER DES CMP 2020 - 2021 .....                                                 | 7 |

RELEVÉ DES DÉCISIONS CMP DU 7 OCTOBRE 2020 APPROUVÉ

## I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

### POSITION

Demande de l'UNGE de mise en place du calendrier 2021.

L'UNTEC propose de revoir le format des relevés des décisions en faisant apparaître les propositions des OP et OS qui amèneront à des décisions afin de conserver son historique.

Le document mentionnera le travail à faire et qui est aura la charge de l'action.

L'UNTEC soumet sa demande de présentation de la mutuelle des économistes en CMP ou en GT Economiste.

L'UNGE propose que la mutuelle soit présentée en GT.

Le SYNATPAU, L'UNTEC, CFTC, FENIGS, CSNGT, FO sont favorables à ces propositions.

### DECISION

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

La CMP valide l'ajout en « question diverses » de la mise en place du calendrier des CMP 2021.

La CMP valide que la mutuelle soit présentée en GT.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

## II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI FIIAC DU 17 JUIN 2020 ET 16 SEPTEMBRE 2020

### POSITION

Relevé des décisions de la CPPNI du 17 juin 2020 :

La CFTC vote contre le relevé des décisions.

Abstention de FO.

Compte rendu de la CMP du 16 septembre 2020 :

La CFTC vote contre pour défaut de conformité au motif pour les synthèses n'ont pas été reprises dans le document.

### DECISION

Le relevé des décisions de la CPPNI du 17 juin 2020 est validé.

Le compte rendu de la CMP du 16 septembre 2020 est validé.

## III. CLOTURE ACTIVITE DE LA COPRESIDENCE

Position de la coprésidence :

La coprésidence sortante rappelle l'outil Drop Box mise en place afin de favoriser les échanges de documents relatifs aux travaux de la commission et invite la présidence à avoir accès.

Le secrétariat se chargera de transmettre le lien Drop Box au Président de la CMP.

### DECISION

La CMP valide l'accès aux documents classés dans la Drop Box ainsi qu'aux boîtes dédiées par le président de la CMP à usage exclusif de cette commission.

#### IV. INFORMATIONS ET ECHANGES PROCEDURES JUDICIAIRES EN COURS

##### POSITION

Intervention de l'UNGE : Relate les deux actions en cours de la CFTC : Une assignation contre l'UNGE concernant la tenue de la CPPNI du 18 décembre 2019. La seconde : La mise en demeure à titre personnel de la coprésidence concernant les mandats de la CFTC à la CPPNI du 17 06 2020.

Intervention du SYNATPAU : Souhaite connaître l'assignation suite à la CPPNI du 17 06 2020 citée dans le courrier de la CFTC envoyé au président de la CMP.

Intervention de l'UNTEC : point sur la remise en cause du 100 % santé et des lourdes conséquences de cette remise en cause.

Intervention de la CFTC : Les affaires judiciaires sont entre les mains des instances compétentes et de leurs acteurs qui répondront aux questions qui leur seront posées, et que seul des faits de droits étaient mise en cause.

Intervention de FO : Demande à la CFTC de lui adresser les documents, car non reçus. Demande prise en compte par la CFTC qui lui adressera.

RELEVÉ DES DECISIONS CMP

## V. REVISION ACCORD DE FUSION (Mandats etc )

### POSITION :

L'UNGE et le SYNATPAU proposent que ce point soit abordé dans un premier temps par les OS.

L'UNGE rappelle la problématique du mandat.

Cette problématique relève du nombre de sièges et ses suppléants. Il est demandé autant de mandats actifs que de sièges. Ce point a fait l'objet d'un envoi le 27. 07.2020 afin de faire le point sur les mandats. Pour exemple la CFTC est titulaire de 3 sièges pour 7 mandats actifs. L'UNGE demande une précision sur quel mandataire est remplacé.

L'UNTEC rappelle son avis favorable à la présence de suppléants, mais souhaite que les sujets soient suivis et connus avant la séance par ses suppléants afin d'éviter toute perte de temps en séance. L'UNTEC propose de revoir ce point dans l'accord de fusion afin de clore définitivement ce débat car aucune précision n'est formulée dans cet accord.

Intervention CFTC : Rappelle que le sujet des mandats n'est pas un sujet en soi et précise que la capacité de représentation sera respectée au nombre de sièges pendant les commissions.

-----

Intervention du SYNATPAU : *Proposition de renégociation sur la politique des mandats. Le président invite les OS à donner leur position sur la proposition du point du SYNATPAU.*

Intervention de FO : Avis défavorable à la renégociation sur la politique des mandats.

Intervention de la CFTC : Avis défavorable à la négociation car pas de sujet.

Intervention UNGE : Propose un accord afin de permettre le nombre de mandats complété par des mandats de suppléant ou maintien des règles actuelles (nombre de sièges : nombre de mandatés).

Intervention de FENIGS : Avis défavorable à la négociation. Revoir juste la mise en œuvre de ce qui est écrit.

Intervention de la CSNGT : rejoint la position de l'UNTEC sur le suivi des sujets par les mandatés et rejoint l'avis du FENIGS sur la mise en œuvre de ce qui est écrit avec avis défavorable.

Conclusion du SYNATPAU : Fait référence à l'accord FIAC du 7 mai 2019 et à l'article 8 (lecture de l'article en séance par Monsieur Gassine).

L'UNGE, L'UNTEC et SYNATPAU demandent l'ouverture des négociations sur ce point.

SYNATPAU propose un texte (lecture en séance)

Le président invite chacune des OS et OP à faire part de leurs observations sur cette proposition de texte, ce qui est fait en séance. Ces observations sont reportées dans le document annexe : Pièce N° 1 Annexée au relevé des décisions.

## VI. ACCORD CONTRAT DE CHANTIER

### DECISION

Reporté à la CMP du 18 novembre 2020

## VII. TELETRAVAIL : POSITON DES OS et OP : Prévisionnel de négociation

### DECISION

Reporté à la CMP du 18 novembre 2020

## VIII. CALENDRIER DES CMP 2020 - 2021

### DECISION

La CMP valide la tenue des CMP en présentiel dans les locaux de l'UNTEC sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Après consultation des membres de la CMP, c'est le président de la CMP qui prend la décision de maintenir ou non la commission en présentiel.

Dates des prochaines commissions : Mercredi 18 novembre 2020 et Mercredi 9 décembre 2020 de 9h30 à 17h dans les locaux de l'UNTEC.

Calendrier 2021 :

Maintien du rythme mensuel. Le mercredi demeure le jour confirmé pour l'année entière.

Le président de la CMP proposera son calendrier 2021 sur les mercredis. Ce calendrier sera établi à l'issue du calendrier CPNEFP confirmé lors de sa CPNEFP du 21 10 2020.

Ordre du jour de la CMP DU 18 NOVEMBRE 2020 :

1. Approbation de l'ODJ.
2. Validation du relevé des décisions de la CMP du 7 10 2020.
3. Validation du calendrier 2021 et programme indicatif des sujets.
4. Révision de l'accord de branches (mandats etc).
5. Télétravail – Position des OS et OP : Prévisionnel de négociation.
6. Accord contrat de chantier.